

CREDIT COOPERATIF



Vos comptes 7j/7
www.credit-cooperatif.coop

Votre Agence : CAEN
10 PLACE MARECHAL FOCH
14000 CAEN
Fax. : 02 31 86 87 51

Lundi : 08h45-12h10 /13h50-17h00
Mardi : 08h45-12h10 /14h50-17h00
Mercredi : 08h45-12h10 /13h50-17h00
Jeudi : 08h45-12h10 /13h50-17h00
Vendredi : 08h45-12h10 /13h50-17h00

Votre interlocuteur : NOEMIE TREMPU
Tél. : 09 88 20 75 02
noemie.trempu@credit-cooperatif.coop

Relevé

de votre compte
au 31/12/20 - Mensuel - N°32

Page 1 / 2

I GC 0 W300E8F338914 001 15.00 6.50
0000075 800007912680 42 004 P+0001C 20201231 N°32

FONDS DE DOTATION MARIE LIESSE
MAISON DES ASSOCIATIONS LE 1901
8 RUE GERMAINE TILLION
14000 CAEN

Identifiant client

4201137486

SYNTHESE de vos comptes en EURO

Compte	N°	Produit	Montant
FONDS DE DOTATION MARIE LIESSE	N° 42559 10000 08022184633 53	Solde au 31/12/20	+13 971,31
PARTS SOCIALES Nombre 10	N° 42559 10000 37105871306 42	Solde au 31/12/20	+152,50

RESUME d'ACTIVITE en euro du compte courant pour la période	Débit	Crédit
AUTRES FRAIS BANCAIRES	7,30	
TOTAL	7,30	

FONDS DE DOTATION MARIE LIESSE - COMPTE COURANT - N° 42559 10000 08022184633 53 en EURO

Date	Valeur	Détail des opérations	Débit	Crédit
		SOLDE PRECEDENT AU 30/11/20		13 978,61
10/12	10/12	* ESPRIT ASSOCIATION	7,30	
		NOUVEAU SOLDE AU 31/12/20 (en francs : +91 645,79)		13 971,31

Conditions d'arrêté du compte 42559 10000 08022184633 53 au 31/12/2020, sauf erreur ou omission :
Taux d'intérêts débiteurs sur découvert non autorisé Taux plafonné (14,5300 %) , commission de découvert : 0,180 % ,
commission de mouvement : 0,090 %

Lorsque le taux débiteur est calculé à partir d'un indice auquel s'ajoute une marge, il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice retenu serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.

Votre code bancaire international

FONDS DE DOTATION MARIE LIESSE BIC : CCOP FRPP XXX IBAN : FR76 4255 9100 0008 0221 8463 353

Information réglementaire

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous à la plaquette FGDR disponible sur le site internet de notre établissement ou au formulaire d'information communiqué annuellement ou sur demande, par votre chargé d'affaires. Concernant le Livret A Association et le Livret A HLM, leurs montants sont intégralement garantis par l'Etat.